

Service de l'Enseignement  
Entré le 10 SEP. 1960  
Classement N° 3858  
Dossier A 33  
Répondu par n° 81 / 19

BOURSES ET PRETS D'ETUDES ET BOURSES DE VOYAGE  
POUR ETUDES POSTSECONDAIRE OU UNIVERSITAIRES  
ACCOMPLIES AU CONGO OU AU RUANDA-URUNDI  
(A.R. DU 30 OCTOBRE 1958).

Ce document est à introduire, en double exemplaire, dès que possible à partir du 15 juillet, auprès du Gouvernement Provincial de la Province de résidence des parents ou tuteurs du candidat boursier, où il peut être reçu au plus tard le 1er décembre.

I. DEMANDE D'OCTROI DE BOURSE.

Je soussigné (1) . . . *S.A.N.O. . . Epimague*  
né à . . . *Rubona . . .*, le *14/3/1936*  
marié - célibataire (2) - Belge - Congolais - Luxembourgeois (2)  
sollicite :

A. Une bourse et un prêt d'études d'un montant global de (3) *3000 fr*  
Je m'engage à rembourser selon les dispositions de l'article 15 de l'arrêté royal du 30 octobre 1958 la partie prêt de l'intervention qui me sera accordée par le Gouvernement.

B. Une bourse pour les frais d'un voyage aller-retour de (4) . . .  
. *Pyumba (R. U.) . . .* à (5) . *Leopoldville (Rép. cong)*  
Je sollicite cette intervention du Gouvernement pour les frais d'études de la (6) . *Deuxième . . .* annuel . . .  
à l'établissement scolaire (7) . *Institut Social Limete*  
pendant l'année académique 19.60. 19.61  
Je suis titulaire du diplôme (certificat) de (8) . *quatre années*  
. *secondaires . Latins . Mathématiques . . .*

Date : *27/8/1960*

Signature : *[Signature]*

-----  
:L'adresse exacte à laquelle toute correspondance doit m'être :  
:adressée est la suivante : *Institut Congolais . . .*  
: . . . *A' Etude . . . B. P. 1749 . . .*  
: *Limete - Leopoldville*  
-----

-----  
 Le numéro du compte de chèques postaux ou du compte bancaire auquel  
 devront être versées les diverses tranches de la bourse et le  
 suivant : *995.246. Agina. Tivete. (B.C.)*  
 (de préférence dans une institution de la localité où est situé  
 l'établissement scolaire fréquenté).  
 -----

II. DECLARATION SUR L'HONNEUR

A. Résidence des parents ou tuteurs :

Je déclare sur l'honneur que mes parents (ou tuteurs) (2)  
 résident (9) au *Ruanda* à *Bwange* - *Provincia*  
 Province : *Ruanda - Namibia*

Date : *27/8/1960*  
 Signature : *[Signature]*

B. Nombre d'enfants à charge :

Je déclare sur l'honneur que le nombre d'enfants à charge de mes  
 parents (ou tuteurs) (2) s'élève à *8* (10) et que le nombre  
 d'enfants à ma propre charge s'élève à *10* (10)

Date : *27/8/1960*  
 Signature : *[Signature]*

C. Revenus imposables :

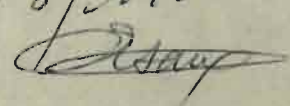
Je déclare sur l'honneur ne pas avoir disposé de revenus imposa-  
 bles pour l'année civile antérieure à celle précédant le 1er tri-  
 mestre de l'année académique pour laquelle l'intervention est sol-  
 licitée (11).

Date : *27/8/1960*  
 Signature : *[Signature]*

D. Gratuité des frais de voyage :

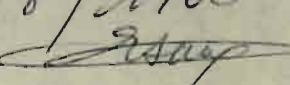
Je déclare sur l'honneur que mes parents (ou tuteurs) (2) ne bénéficient pas en raison de leur situation contractuelle ou statutaire d'une réduction ou de la gratuité des frais de voyage pour lesquels l'intervention du Gouvernement est sollicitée.

Date : 27/8/1960

Signature : III. DOCUMENTS ANNEXES.

Je joins en annexe à la présente les TROIS documents prévues à l'article 4 de l'ordonnance n° 80/220 du 1er juin 1960.

Date : 27/8/1960

Signature : 

- (1) Nom (en lettres capitales) et prénoms
- (2) Biffer la (les) mention(s) inutile(s)
- (3) D'après les dispositions de l'article 2 de l'arrêté royal du 13 mars 1959, l'allocation accordée s'élève au maximum à 36.000 F dont les deux tiers du montant total, soit 24.000 F, constituent une bourse, le reste constituant un prêt.
- (4) Lieu de résidence au Congo
- (5) Lieu où est situé l'établissement scolaire
- (6) Année d'études, faculté, groupe ou section
- (7) Dénomination et adresse exacte de l'établissement scolaire
- (8) Libellé exact du diplôme ou certificat
- (9) Si les parents (ou tuteurs) sont décédés, remplacer par "ont résidé"
- (10) Eventuellement, mention : "néant"
- (11) Si le candidat a disposé de revenus imposables, la déclaration sur l'honneur est remplacée par la déclaration du service des impôts prévue à l'article 3 (3°) de l'ordonnance n° 80/220 du 1er juin 1960.

<sup>K.M.</sup>  
TERRITOIRE  
DU RUANDA-URUNDI

Usumbura, le 18 novembre 1960  
de

RUANDA-URUNDI  
GEBIED

N° ~~COMMISSARIAT A L'AFRICANISATION~~  
la date et le numéro.  
In het antwoord vermelden  
nummer en dagtekening.

920/130

Réponse au n° .....  
Antwoord op het n° .....  
du ..... 19.....  
van

..... ANNEXE  
Bijlage

OBJET :  
Voorwerp

Bourse d'études  
SAND Epimaque

A Monsieur SAND Epimaque  
Etudiant Lovanium  
B.P. 124 à  
LEOPOLOVILLE XI  
République du Congo

Minutée par :  
Geminuteerd door :

Copiée par :  
Afgeschreven door :

Collationnée par :  
Gecollationneerd door :

Reçue le :  
Ontvangen de :

Monsieur,

Suite à votre lettre du 7 courant, j'ai l'honneur de vous informer que la bourse qui vous a été allouée pour la Belgique, soit 58.000 francs par ma lettre 822/4078 du 23 septembre 1960 est à considérer comme nulle. Seule la bourse ordinaire à 36.000 francs vous sera donc accordée. La provision de 15.000 francs que vous avez reçue au départ d'Usumbura est à considérer comme la tranche "1960" de cette bourse.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Commissaire à l'Africanisation  
Le Chef de bureau des Bourses  
d'Etudes

R. HANSENNE



<sup>K.M.</sup>  
TERRITOIRE  
DU RUANDA-URUNDI

Usumbura le 17 novembre 1960  
de

RUANDA-URUNDI  
GEBIED

N° COMMISSARIAT A L'AFRICANISATION

920/Pr/127

~~Appeler dans la réponse  
la date et le numéro.  
Le ~~numéro~~ ~~numéro~~  
nummer en dagtekening.~~

Réponse au n° .....

Antwoord op het n°

du ..... 19.....  
van

..... ANNEXE  
Bijlage

OBJET :  
Voorwerp

A Monsieur le Secrétaire de  
l'Université Lovanium  
B.P. 124  
LEOPOLDVILLE XI  
République du Congo

Dossier étudiant  
SAND Epimaque

Minutée par :

Geminuteerd door :

Monsieur le Secrétaire;

Copiée par :

Afgeschreven door :

Collationnée par :

Gecollationneerd door :

Reçue le :

Ontvangen de :

J'ai l'honneur de vous informer que plusieurs étudiants ayant manifesté l'intention de continuer leurs études en Belgique et de passer par Léopoldville afin d'y reprendre leurs affaires, se sont finalement réinscrit à Lovanium pour continuer leurs études.

Or, ces étudiants (ex. SAND Epimaque) a avaient reçu, à Usumbura un ticket Sabena valable jusqu'à Bruxelles. Je vous saurais gré de bien vouloir les inviter à vous restituer la partie Léo-Bruxelles de ce billet et de la renvoyer à Résavion Usumbura, afin de nous permettre de rectifier l'imputation budgétaire. Je vous en remercie.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Commissaire à l'Africanisation  
Le Chef de bureau des Bourses d'Etudes  
R. HANSENNE



SANO Epimague  
Université Lorraine  
B.P. 124. Léop. XI  
République du Congo  
No Humaine

Service de l'Enseignement USA  
Entré le 16 Nov. 1960  
Classement n° 5001  
Dossier Q 33  
Répondu par n° 81  
de 19

Lorraine 7 novembre 1960

Monsieur le Directeur,

Suite aux décisions des Autorités Congolaises, en accord avec l'Université Lorraine, les Instituts Congolais d'Etudes Sociales, ont été supprimés, pour être intégrés dans l'Université de Lorraine.

De passage à Lis, pour la Belgique, j'ai été sollicité, pour poursuivre mes études en première candidate aux sciences politiques et sociales, où j'ai pu effectivement inscrire.

Des lors, je vous saurais grand gré, Monsieur le Directeur, de bien vouloir verser ma bourse d'étude 1960-61, dont j'ai d'ailleurs déjà reçu l'accord définitif, au numéro 52.208. B. B. A (Banque Belge d'Epique).

Escomptant une suite favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mon grand respect.

SANO Epimague

*(Signature)*

Qui est devenu  
le Chancelier Sabena  
Nom Bruxelles ?  
veuf après de Sabena  
et une consigne de Belgique  
Directeur

17/11

R.U.

DEMANDE DE BOURSE ET PRET D'ETUDES ET DE BOURSE  
DE VOYAGE POUR ETUDES POSTSECONDAIRES.

(A. R. du 30 octobre 1958)

=====

Ce document est à envoyer avant le 1er avril, en triple exemplaire, au gouverneur général du Congo belge et du Ruanda-Urundi à Léopoldville.

Je soussigné (1) *S.A.N.O. Epimague* . . . . .  
né à *Rubona le 24/3/1936* . . . . .  
~~marie~~ - célibataire (2) - Belge (Européen ou Congolais) - Luxembourgeois-  
ressortissant du Ruanda-Urundi (2) dont les parents ou tuteurs (2)  
résident (3) à *Biamba (Territoire Biamba)* . . . . .  
. . . . . *R.U.* . . . . .  
sollicite :

- A. Une bourse et un prêt d'études (4) d'un montant global de (5) *36.000 fr.*  
Je m'engage à rembourser selon les dispositions de l'article 15 de  
l'arrêté royal du 30 octobre 1958 la partie prêt de l'intervention  
qui me sera accordée par le gouvernement.
- B. Une bourse pour les frais d'un voyage aller retour de *Limete (Leop.)* (6)  
à *Biamba (R.U.)* . . . . . (7).

Je sollicite cette intervention du gouvernement pour les frais d'études  
de la (8) *Deuxième Année 1960-1961* . . . . .  
. . . . .  
à l'INSTITUT CONGOLAIS D'ENSEIGNEMENT SOCIAL - B.P. 97 - Limete  
pendant l'année académique <sup>60</sup>1959-1960<sup>1</sup>.

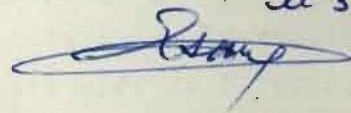
Je suis titulaire du ~~diplôme~~ (certificat) de (10) . . . . .  
. . . . . *4 ans d'étude d'humanités latines - mathématiques* . . . . .  
*Collège St Paul à Bukavu -*  
J'espère être en possession à l'issue de l'actuelle année scolaire du  
diplôme (certificat) de (11) *première année d'étude sociale* . . . . .

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis par la présente  
sont exacts.

Adresse exacte :

*I. C. E. S.  
B.P. 749  
Limete - (Leop)*

Date et signature.

*le 30/3/1960*  


ATTENTION : Pour la signification des chiffres mis entre parenthèses (1),  
(2), etc., conformez-vous à la notice explicative ci-jointe; il est absolu-  
ment nécessaire que les renseignements demandés soient donnés correcte-  
ment.